

Les allocataires de la Prime d'activité en Île-de-France au 31 mars 2016

La loi n°2015-994 du 17 août 2015, relative au dialogue social et à l'emploi, instaure la mise en place au 1er janvier 2016 de la prime d'activité. Cette nouvelle prestation remplace le volet « activité » du Revenu de solidarité active (Rsa) ainsi que la prime pour l'emploi (Ppe). Au titre de mars 2016, la prime d'activité est versée par les caisses d'Allocations familiales (Caf) à 277 100 bénéficiaires résidant en Île-de-France. Pour 17 % des foyers, l'allocataire est un jeune âgé de moins de 25 ans. Parmi l'ensemble des titulaires de la prime d'activité, près de la moitié (49 %) sont de nouveaux bénéficiaires, c'est-à-dire qu'ils n'ouvraient pas droit au Revenu de solidarité active (Rsa) fin décembre 2015 (même si certains étaient déjà connus des Caf au titre d'une autre prestation). En fonction de leurs ressources, les foyers peuvent cumuler la prime d'activité et le Rsa dans sa composante socle : ils sont près de 48 700 bénéficiaires dans ce cas fin mars 2016 (soit 17,6 %).

Qui sont les bénéficiaires de la prime d'activité ?

La prime d'activité entrée en vigueur le 1er janvier 2016 remplace le volet « activité » du Rsa. Le Rsa socle (anciennement Rmi/Api) est maintenu. Au titre de mars 2016, elle est versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) à 277 100 bénéficiaires résidant en Île-de-France (cf. [tableau 1](#)). En ajoutant aux allocataires, leurs éventuels

responsable de dossier est âgé entre 18 et 25 ans dans 15 % des foyers et de 25 ans ou plus dans 34 %. Par ailleurs, parmi les 47 % ex-bénéficiaires du Rsa avec droit versé, plus de la moitié bénéficiaient du Rsa activité seul.

Près de la moitié des bénéficiaires franciliens de la prime d'activité (46,7 %) sont des personnes isolées (cf. [tableau 2](#)) ; cette proportion s'étag

Tableau 1. Répartition des bénéficiaires de la prime d'activité, en Île-de-France, par département, au 31 mars 2016

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Seulement Prime d'activité	39 302	25 678	42 270	25 006	28 050	21 609	22 531	23 932	228 378
Rsa socle + Prime d'activité	10 458	5 036	10 451	5 540	4 578	3 586	4 202	4 866	48 717
Total Prime d'activité	49 760	30 714	52 721	30 546	32 628	25 195	26 733	28 798	277 095
Personnes couvertes par la Prime d'activité	86 925	61 862	132 390	68 225	70 634	53 871	60 424	67 887	602 218
Population couverte par la Prime d'activité	3,9	3,9	8,6	5,1	5,2	3,8	4,9	5,7	5,1

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, mars 2016.

Lecture : Fin mars 2016, le nombre d'allocataires parisiens de la prime d'activité s'établit à 49 760.

conjoints, enfant(s) ou autres personnes à charge, l'ensemble des personnes couvertes par la prime d'activité s'élève à 602 200 fin mars 2016. En fonction de leurs ressources, les foyers peuvent cumuler la prime d'activité et le Rsa socle ; en effet près de 48 700 foyers allocataires franciliens sont concernés par ce cumul des deux prestations soit 17,6 % de l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité. Les nouveaux bénéficiaires de la prime d'activité représentent 49 % des foyers titulaires de cette prestation fin mars 2016 (cf. [figure 2](#)), le

de 36,0 % en Seine-Saint-Denis à 63,1 % à Paris. Près d'un quart (24,6 %) des foyers franciliens sont des familles monoparentales ; parmi l'ensemble des familles avec enfant(s) plus de la moitié (51,4 %) sont des parents qui élèvent seul leur enfant. C'est à Paris que ce poids des monoparents est le plus fort (56,0 %) et en Seine-Saint-Denis qu'il est plus faible (43,9 %).

Contrairement à l'ensemble des bénéficiaires du Rsa socle, aucune réelle différence ne s'observe en terme de configuration familiale entre

Encadré. Les différentes questions sur la prime d'activité

Qu'est-ce que la prime d'activité ?

La prime d'activité est une nouvelle prestation créée pour remplacer la prime pour l'emploi et le volet « activité » du Rsa à compter du 1er janvier 2016 ; il n'y a donc pas une prime de plus, mais une prime unique qui vient en remplacement de deux dispositifs existants. Le Rsa socle, pour les personnes sans activité, continue d'exister. La prime d'activité est un complément de rémunération, versée par la Caf, visant à inciter les travailleurs aux ressources modestes, qu'ils soient salariés ou non-salariés, à l'exercice ou à la reprise d'une activité professionnelle et à soutenir leur pouvoir d'achat. Elle peut être versée au foyer pour tout membre disposant de revenus d'activité professionnelle en trimestre de référence quelle que soit la situation professionnelle sur le trimestre de droit sauf exceptions (1).

Comme pour le Rsa, deux profils pourront être identifiés à savoir : les bénéficiaires uniquement de la prime d'activité ou les bénéficiaires cumulant le Rsa et la prime d'activité.

Les jeunes aussi ?

Par ailleurs, la prime d'activité est ouverte à de nouveaux publics. Il s'agit principalement de jeunes de 18 ans à 25 ans : son attribution est subordonnée à une condition d'âge, celui de la majorité.

Dans cette tranche d'âge, les jeunes en emploi vivant au foyer de leurs parents ont la possibilité d'être rattachés au foyer de prime d'activité de leurs parents ou

d'au moins 890 euros.

Le public situé dans la tranche d'âge 18/25 ans de meure, par ailleurs, éligible au Rsa jeunes (composante socle du Rsa) selon les conditions actuelles, à savoir justifier d'une condition d'activité de deux ans dans les trois ans précédant la demande (3 214 heures).

Comment la calculer ?

Elle est calculée et versée selon la règle de l'effet figé : son montant est identique pour trois mois de droits. Elle est constituée d'une part familialisée et de parts individualisées (bonifications) en fonction des revenus d'activité professionnelle des membres du foyer. Précisément, elle correspond à la différence entre :

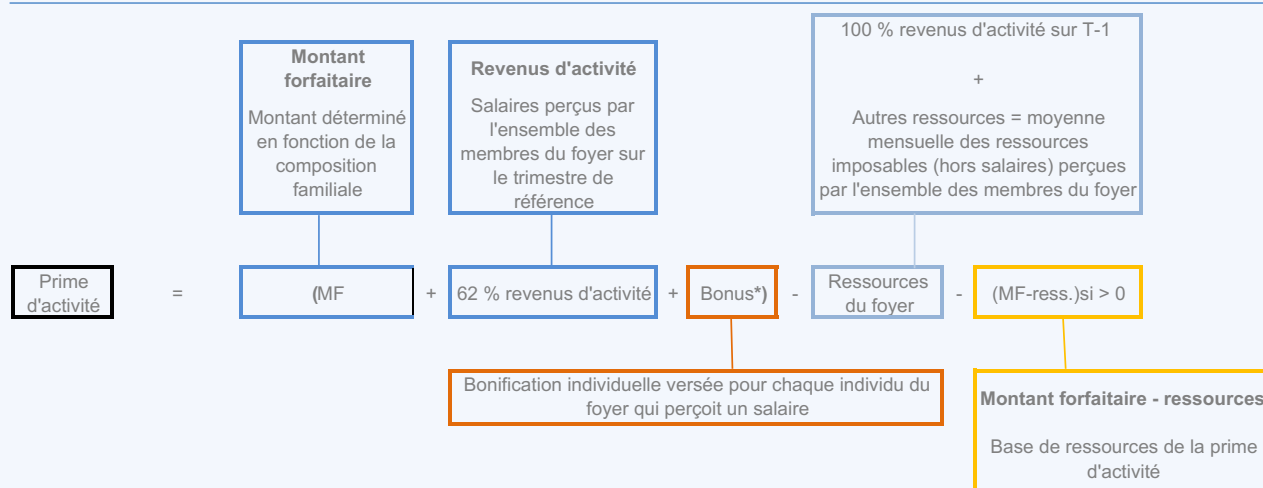
- le montant forfaitaire prime d'activité (défini selon la situation familiale et le nombre d'enfants et de personnes à charge), éventuellement bonifié, auquel est ajoutée une partie des revenus d'activité. Le montant forfaitaire est identique à celui déterminé dans le cadre du Rsa. Son montant est majoré pour les personnes en situation d'isolement assumant la charge d'enfant(s) ; la bonification* est attribuée autant de fois qu'il y a de personnes au foyer qui travaillent et dont les revenus dépassent un certain seuil,
- et l'ensemble des ressources perçues par le foyer.

Cette différence est diminuée de l'écart, lorsqu'il est positif, entre le montant forfaitaire prime d'activité et les ressources du foyer.

Dans quel cas la prime d'activité peut-elle être cumulée avec le Rsa ?

Sous certaines conditions et en fonction des ressources de l'allocataire, le Rsa peut être cumulé avec

Figure 1. Formule de calcul de la prime d'activité



*Par rapport au Rsa activité, le montant de la prime d'activité est augmenté de bonifications individuelles attribuées à chacun des membres du foyer, qui exerce une activité professionnelle et dont les revenus mensuels dépassent 0,5 SMIC net (le bonus est modulable entre 0,5 et 0,8 SMIC net puis fixé à 67 euros au-delà).

Exemple : Une personne seule perçoit 1 000 euros / mois de revenus d'activité en trimestre de référence : elle ouvre donc droit à un bonus de 67 euros. Elle se voit appliquer le forfait logement (FL) de 61,67 euros car elle perçoit 100 euros d'aide au logement. Elle perçoit également une pension de 55 euros / mois.

$$\begin{aligned} \text{Prime d'activité} &= [516,88 \text{ (MF)} + (62\% \times 1\,000 \text{ (salaire)}) + 67 \text{ (bonus)}] - [1000 + 61,67 + 55] - (0) \\ &= (583,88 + 620) - (1000 + 61,67 + 55) \\ &= 1\,203,88 - 1\,116,67 = 87,21 \text{ euros} \end{aligned}$$

de déposer une demande de prime d'activité à titre individuel. Ils cessent alors d'être comptabilisés dans le foyer de prime d'activité de leurs parents, mais restent à charge de ces derniers pour les autres prestations versées par les Caf (2).

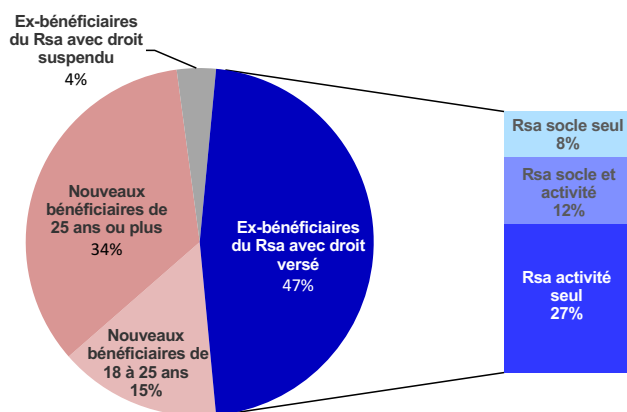
S'agissant des étudiants salariés et des apprentis, cette catégorie est éligible à la prime d'activité, à la condition de justifier d'un montant minimal de rémunération : ils doivent, au titre de chaque mois du trimestre de référence, justifier d'un salaire mensuel net

la prime d'activité. La prime d'activité est une aide aux travailleurs percevant de faibles revenus. Cependant, il est possible de cumuler Rsa et prime d'activité dans certains cas. L'une des principales conditions pour avoir droit à ce cumul reste le fait d'avoir perçu des revenus d'activité au cours des 3 derniers mois précédant la demande du Rsa. En effet, le calcul de la prime d'activité ne prend pas en compte les minimas sociaux comme le Rsa socle ou bien encore l'allocation spécifique de solidarité (Ass).

(1) DSER (Direction des Statistiques des Études et de la Recherche) de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), 2015, Dossier Repères #1, Prime d'activité.

(2) Favrat A., Lignon V., Reduron V., 2015, «Les effets redistributifs de la prime d'activité et l'impact du non-recours», *Revue des politiques sociales et familiales*, n°121, 3e et 4e trimestres, p. 27-41.

Figure 2. Répartition des foyers franciliens bénéficiaires de la prime d'activité au 31 mars 2016 selon leur situation vis-à-vis du Rsa fin décembre 2015



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, mars 2016.

Lecture : Fin mars 2016, 8 % des bénéficiaires de la prime d'activité percevaient le Rsa socle seul au 31 décembre 2015.

Tableau 2. Répartition des bénéficiaires de la Prime d'activité selon la structure familiale, en Île-de-France, par département, au 31 mars 2016 (%)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Couples avec enfant(s)	13,7	19,9	32,3	24,6	22,3	22,2	24,2	27,1	23,3
Couples sans enfant	6,0	5,1	6,4	5,4	4,8	4,8	4,6	5,1	5,4
Familles monoparentales	17,2	23,8	25,3	27,2	26,8	25,4	28,5	27,9	24,6
Femmes vivant seules	34,0	27,4	18,9	23,3	25,0	24,9	23,0	21,6	25,0
Hommes vivant seuls	29,1	23,9	17,1	19,5	21,1	22,8	19,7	18,4	21,7

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, mars 2016.

Lecture : Fin mars 2016, le quart des bénéficiaires franciliens de la prime d'activité sont des femmes vivant seules.

Tableau 3. Répartition des bénéficiaires de la prime d'activité selon leur âge, en Île-de-France, par département, au 31 mars 2016 (%)

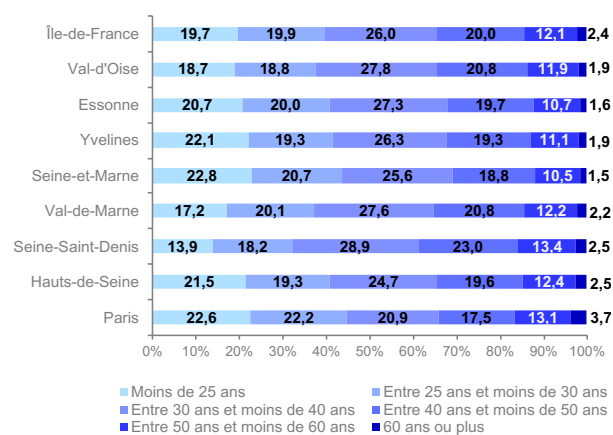
	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Moins de 25 ans	18,2	18,4	11,8	14,7	20,4	19,5	18,3	16,4	16,8
Entre 25 ans et moins de 30 ans	22,0	19,4	18,0	19,8	20,9	19,7	20,0	18,7	19,8
Entre 30 ans et moins de 40 ans	22,0	25,4	29,0	27,8	26,2	26,9	27,8	28,1	26,5
Entre 40 ans et moins de 50 ans	18,8	20,5	23,8	21,8	19,3	20,0	20,4	21,5	20,9
Entre 50 ans et moins de 60 ans	14,8	13,4	14,5	13,3	11,3	11,7	11,5	13,0	13,2
60 ans et plus	4,3	2,9	2,9	2,6	1,8	2,2	2,0	2,3	2,8

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, mars 2016.

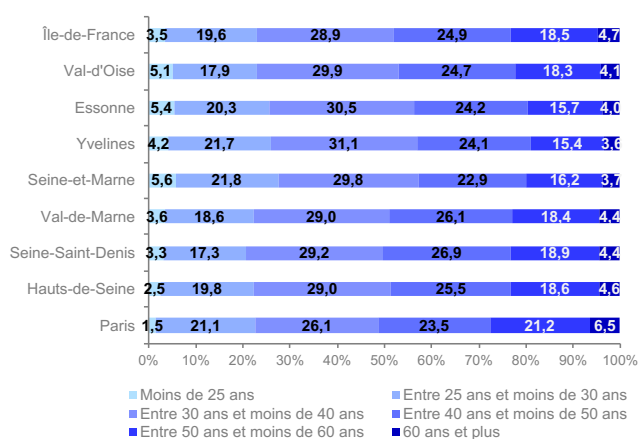
Lecture : Fin mars 2016, 16,8 % des bénéficiaires franciliens de la prime d'activité sont âgés de moins de 25 ans.

Figure 3. et 4. Répartition des bénéficiaires selon leur âge, en Île-de-France, par département, au 31 mars 2016 (%)

-de la prime d'activité (seulement)



-de la prime d'activité + Rsa socle



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, mars 2016.

Lecture : Fin mars 2016, 1,5 % des bénéficiaires parisiens de la prime d'activité + Rsa socle sont âgés de moins de 25 ans.

les bénéficiaires de la prime d'activité (seulement) et ceux percevant le cumul des deux prestations (Rsa socle + prime d'activité).

Par ailleurs, en moyenne, plus de six foyers franciliens bénéficiaires de la prime d'activité sur dix (63,3 %) ont plus de 30 ans (cf. tableau 3.) ; c'est moins que parmi ceux du Rsa socle (77,5 %).

Près de la moitié ont entre 30 et 50 ans.

La part des bénéficiaires âgés de moins de 25 ans est de l'ordre de 17 % en Île-de-France, soit 13 points de plus que parmi l'ensemble des

bénéficiaires du Rsa socle. Contrairement à ces derniers, le critère de l'âge joue ici sur une comparaison entre les bénéficiaires de la prime d'activité (seulement) et ceux du Rsa socle + prime d'activité (cf. figure 3. et 4.). Si, en Île-de-France, la part des bénéficiaires de moins de 25 ans percevant uniquement la prime d'activité s'élève à près de 20 % (19,7 %), parmi ceux percevant le cumul des deux prestations elle est de 3,7 %. Pour ces « doubles bénéficiaires », ce sont les plus de 40 ans qui sont surreprésentés (48,1 %), dont la moitié ayant plus de 50 ans. ■

Delphine Guérin
Ctrad – Caf en Île-de-France